

Fiche de données de sécurité



Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit • Multiplex PCR 5X Master Mix

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations pertinentes identifiées • Ce produit est uniquement destiné à la recherche et au développement

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant • NanoString Technologies
530 Fairview Avenue North
Seattle, WA 98109
United States
www.nanostring.com
safetycommittee@nanostring.com

Téléphone (général) • 206.378.NANO (6266)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Fabricant • 206.378.NANO (6266)

Section 2 : Identification des risques

UE/CEE

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [amendé par le texte 2015/830]

2.1 Classification de la substance ou mélange

CLP • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

CLP

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

CLP • Selon le règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), ce produit n'est pas considéré dangereux.

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH) : Quatrième édition révisée

2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger SGH • Non classé
(classification)

2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

UN GHS

- Conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), ce produit n'est pas considéré dangereux
-

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012

- Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu de la norme communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA aux États-Unis.
-

SIMDUT 2015

Selon: SIMDUT mis en application par la Loi sur les produits dangereux et le Règlement sur les produits contrôlés

2.1 Classification de la substance ou mélange

SIMDUT 2015 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

SIMDUT 2015

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

SIMDUT 2015

- Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
-

Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

- La matière ne répond pas aux critères d'une substance.

3.2 Mélanges

- Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration donnée.

Section 4 — Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

- Inhalation** • Transporter à l'air frais.
- Peau** • Laver la peau avec du savon et de l'eau.
- Yeux** • Tenir les paupières ouvertes et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
- Ingestion** • Nettoyer la bouche avec de l'eau, puis boire une grande quantité d'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Notes pour le médecin** • Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faudrait envisager l'éventualité d'une exposition excessive à d'autres substances que le présent produit.

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

- Agent extincteur convenable** • En cas d'incendie, utiliser le moyen d'extinction approprié au feu environnant.
- Agent extincteur inapproprié** • MISE EN GARDE : Utiliser de l'eau pulvérisée si la lutte contre l'incendie s'avère inefficace.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion** • Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Produits de combustion dangereux** • Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

- Si cela peut se faire sans risque, enlever les conteneurs de la zone d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible. Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.

Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Précautions individuelles** • Veiller à une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Ne pas marcher à travers la matière déversée. Porter les vêtements de protection appropriés.
- Mesures d'urgence** • Tenir à l'écart le personnel non autorisé Rester en amont.

6.2 Précautions environnementales

- Éviter les déversements dans les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/de nettoyage

- Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque.
PETITS DÉVERSEMENTS DE LIQUIDE : recueillir avec du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible.
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : endiguer bien au delà du déversement de liquide pour une mise au rebut ultérieure.
 Ramasser et transférer dans des conteneurs correctement étiquetés.
 Éliminer cette matière et son conteneur comme un déchet dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

Section 7 — Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

Manutention

- Respecter les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

Stockage

- Conserver uniquement dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition/ Lignes directrices						
	Résultat	ACGIH	France	Mexique	NIOSH	OSHA
Ammonium chloride (12125-02-9)	STELs	20 mg/m3 STEL (fume)	Non établi	20 mg/m3 STEL [PPT-CT] (fume)	20 mg/m3 STEL (fume)	Non établi
	TWAs	10 mg/m3 TWA (fume)	10 mg/m3 TWA [VME] (fume)	10 mg/m3 TWA VLE-PPT (fume)	10 mg/m3 TWA (fume)	Non établi
Glycerine (56-81-5)	TWAs	Non établi	10 mg/m3 TWA [VME] (aerosol)	10 mg/m3 TWA VLE-PPT (mist)	Non établi	15 mg/m3 TWA (mist, total particulate); 5 mg/m3 TWA (mist, respirable fraction)

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures/contrôles techniques

- Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

Respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Yeux/visage

- Porter un écran facial et une protection oculaire.

Peau/corps

- Porter des manches longues et/ou des combinaisons de protection. Porter des gants appropriés.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Suivre les bonnes pratiques pour la gestion de site et l'élimination des déchets. Il faut concevoir des contrôles pour éviter les rejets dans l'environnement, notamment établir des procédures pour empêcher tout déversement et rejet dans l'atmosphère et les voies d'eau.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Description de la matière			
Forme physique	Liquide	Apparence/description	Liquide incolore avec une odeur légère.
Couleur	Incolore	Odeur	Légère
Seuil de perception de l'odeur	Manque de données		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Manque de données	Point de fusion/point de congélation	Manque de données
Température de décomposition	Manque de données	pH	8.3
Densité spécifique/relative	Manque de données	Solubilité dans l'eau	Manque de données
Viscosité	Manque de données	Propriétés explosives :	Manque de données
Propriétés comburantes :	Manque de données		
Volatilité			
Pression de vapeur	Manque de données	Densité de vapeur	Manque de données
Taux d'évaporation	Manque de données		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Manque de données	LSE	Manque de données
LIE	Manque de données	Autoinflammation	Manque de données
Inflammabilité (solide, gaz) :	Manque de données		
Environnemental(e)			
Coefficient de partage octanol/eau	Manque de données		

9.2 Autres informations

- Aucun paramètre physique ou chimique supplémentaire noté

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Stable à des températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Peut réagir vivement avec des oxydants - danger d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

- Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Chaleur excessive.

10.5 Matériaux incompatibles

- Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂)

Section 11 — Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxiques

GHS Properties	Classification
Toxicité aiguë	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Sensibilisation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Sensibilisation respiratoire	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Danger d'aspiration	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Cancérogénicité	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Mutagénicité de cellule germinale	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Toxicité pour la reproduction	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-SE	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-RE	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données

Effets éventuels sur la santé

Inhalation

Aigu (immédiat)

- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible

Peau

Aigu (immédiat)

- Aucune donnée disponible

Chronique (différé)

- Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et une irritation. L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Yeux

Aigu (immédiat)

- Rougeurs. Peut provoquer une légère irritation.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible

Ingestion

Aigu (immédiat)

- Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges L'ingestion provoque des brûlures des voies respiratoires et digestives supérieures. Les symptômes incluent des sensations de brûlure, la toux, une respiration sifflante, un essoufflement, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible

Section 12 — Information écologique

12.1 Toxicité

- 0,46518 % du mélange est constitué de composant(s) dont les dangers sont inconnus pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Manque de données matérielles.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Manque de données matérielles.

12.4 Mobilité dans le sol

- Manque de données matérielles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune évaluation PBT ou vPvB n'a été réalisée.

12.6 Autres effets nocifs

- Aucune étude n'a été trouvée.

Section 13 — Considérations de mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit

- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Conditionnement des déchets

- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
--	-----------------------	--	--	----------------------------	--------------------------------------

DOT	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
TDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IMO/IMDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IATA/ICAO	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

- Rien de précisé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Manque de données.

Section 15 — Informations réglementaires**15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange****Classifications de dangers SARA**

- Néant

15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16 — Autres informations**Date de révision**

- 20/June/2017

Date de préparation

- 20/June/2017

Déclaration de non-responsabilité

- Les informations présentes sont données en toute bonne foi, mais il n'est fait aucune garantie, expresse ou implicite.